

ENVOI EN POSSESSION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du
20 novembre 2007.

Madame Gilberte MONPAYS, en son vi-
vant retraitée, demeurant à LA MADE-
LEINE (59110) 20 rue de la Filature Rési-
dence Les Promenades Appt 217.
Née à MONS-EN-PEVELE (59246) le 7 mai
1915.
Décédée à LA MADELEINE (59110) le 9
septembre 2020.

A désigné un légataire universel.

Consécutivement à son décès, ce testa-
ment a fait l'objet d'un dépôt aux termes
du procès-verbal d'ouverture et de des-
cription de testament reçu par Maître
Louise DUPREY, notaire au sein de la
SELAS « OFFICE NOTARIAL DE LA MADE-
LEINE », titulaire d'un Office Notarial à
LA MADELEINE (Nord), 210 Rue du Génér-
al de Gaulle, le 9 juin 2021 suivi d'un acte
de notoriété et d'un acte de contrôle de
la saisine du légataire reçus par Maître
Louise DUPREY, le 12 juillet 2021. Il ré-
sulte de ce dernier acte que le légataire
remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de leurs droits
pourra être formée par tout intéressé
auprès du notaire chargé du règlement
de la succession : Maître Louise DUPREY,
notaire à LA MADELEINE (59110) 210 rue
du Général De Gaulle, référence CRP-
CEN : 59200, dans le mois suivant la ré-
ception par le greffe de l'expédition du
procès-verbal d'ouverture du testament,
de la copie de ce testament et de l'expé-
dition de l'acte complémentaire au dé-
pôt de testament. Etant ici précisé que la
réception par le greffe a eu lieu le 3 août
2021.

En cas d'opposition, le légataire sera
soumis à la procédure d'envoi en posses-
sion.